

**Pays** : Belgique

**Commission** : Fiscalité

**Problématique** : *Vers une harmonisation fiscale européenne qui encourage la compétitivité économique, tout en intégrant des dimensions écologiques et innovatrices ?*

La Belgique, pays membre fondateur de l'Union européenne, joue un rôle central dans les débats économiques et fiscaux européens. Avec une pression fiscale parmi les plus élevées d'Europe (42,6 % du PIB en 2023), elle est confrontée à des défis liés à la concurrence fiscale entre États membres et à la nécessité d'adopter une politique fiscale plus juste et adaptée aux enjeux contemporains. L'harmonisation fiscale au sein de l'UE, la lutte contre la fraude fiscale et l'adaptation de la fiscalité aux transitions écologique et numérique sont des priorités majeures pour la Belgique.

L'harmonisation fiscale vise à réduire les écarts entre les systèmes fiscaux des États membres afin d'éviter une concurrence faussée et de garantir une justice fiscale. Les disparités actuelles permettent à certains pays comme l'Irlande, le Luxembourg et les Pays-Bas d'attirer les entreprises avec une fiscalité avantageuse, au détriment des États à fiscalité élevée comme la Belgique, la France et l'Allemagne. L'Union européenne a mis en place plusieurs initiatives pour limiter le dumping fiscal, notamment la directive ATAD et l'impôt minimum mondial de 15 % soutenu par l'OCDE. Cependant, le dumping n'est pas uniquement fiscal : il touche également le coût de la main-d'œuvre, ce qui constitue un enjeu social important. La Belgique plaide donc pour un cadre harmonisé, avec des taux minimaux et maximaux d'imposition sur les sociétés, afin de préserver la compétitivité économique tout en laissant une marge de manœuvre aux États et en assurant des recettes fiscales suffisantes.

Face à l'urgence climatique, la fiscalité est un outil clé pour encourager la transition écologique. L'UE a déjà instauré des mécanismes tels que le Système d'Échange de Quotas d'Émission (EU ETS), la taxe carbone aux frontières, des incitations fiscales pour les énergies renouvelables et les véhicules électriques, ainsi qu'une taxation accrue des énergies polluantes. La Belgique soutient ces initiatives tout en insistant sur la nécessité d'un équilibre entre régulation environnementale et compétitivité économique. Afin d'éviter une entorse au principe de concurrence libre et non faussée avec des pays hors UE, elle plaide pour une harmonisation des taxes carbone à l'échelle mondiale.

Dans cette optique, la Belgique propose également la création d'un fonds européen d'aide aux entreprises investissant dans les technologies propres afin de faciliter leur adaptation à la transition énergétique. Pour financer ce fonds, elle envisage d'instaurer une fiscalité spécifique sur les secteurs à forte empreinte carbone, comme les industries lourdes et les transports aérien et maritime, dont les recettes seraient directement affectées au fonds. De plus, une part des revenus issus de la vente des quotas d'émission du marché du carbone (EU ETS) pourrait être réaffectée à ce fonds, garantissant ainsi un financement indexé sur le niveau des émissions de CO<sub>2</sub>. L'argent collecté via la taxe carbone aux frontières serait également utilisé pour accompagner les entreprises européennes dans leur transition vers des procédés plus durables. Par ailleurs, l'émission d'obligations vertes européennes permettrait de mobiliser des capitaux privés afin de financer les innovations technologiques sans alourdir les finances publiques. Enfin, certaines aides actuellement destinées aux énergies fossiles pourraient être progressivement redirigées vers des technologies bas carbone, favorisant ainsi l'innovation tout en limitant la dépendance aux énergies polluantes.

Le secteur numérique est aujourd'hui un défi majeur pour la fiscalité européenne. Les grandes multinationales exploitent les différences entre les systèmes fiscaux nationaux pour localiser artificiellement leurs bénéfices dans des pays à faible imposition, comme l'Irlande dans le cas d'Apple. L'UE a tenté d'instaurer une taxe sur les services numériques, mais l'absence de consensus entre les États membres a entravé son application à l'échelle européenne. Certains pays comme la

France, l'Italie et l'Espagne ont adopté des mesures unilatérales en instaurant leur propre taxe numérique. La Belgique soutient une taxation des entreprises numériques fondée sur le lieu de consommation des services et la génération des profits plutôt que sur le siège social de l'entreprise. Elle insiste également sur l'importance d'une approche européenne concertée pour éviter une fragmentation fiscale au sein de l'UE.

La Belgique, en tant qu'acteur clé de l'Union européenne, s'engage à promouvoir une politique fiscale moderne, juste et durable. Tout en soutenant une harmonisation accrue, elle insiste sur la nécessité de préserver la souveraineté fiscale des États et d'éviter une uniformisation excessive. La Belgique continuera de jouer un rôle de médiateur dans les négociations afin de trouver des solutions équilibrées et efficaces pour renforcer la justice fiscale, encourager la transition écologique et assurer une taxation équitable du numérique au sein de l'UE.